

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 02 juillet 2008 à 14 heures 30

## SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille huit, le deux juillet à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Toutes les Collectivités étaient représentées à l'exception des communes de Parcoul et St Cibard.

### Etaient excusés :

Monsieur Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,  
Monsieur PLISSON, Député de la Gironde  
Monsieur GARRAUD, Député de la Gironde  
Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne  
Monsieur MITTERRAND, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Libourne)  
Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)  
Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)  
Monsieur MAUGEIN, Conseiller Général de la Gironde (canton de St André de Cubzac)  
Monsieur YERLES, Conseiller Général de la Gironde (canton de Lussac)  
Monsieur RENARD, Conseiller Général de la Gironde (canton de St Savin)  
Monsieur BARRAU, Conseiller Général de la Gironde (canton de Coutras)  
Monsieur RIMBAULT, Receveur du SMICVAL  
Monsieur RIMBAUD, Vice-Président du SMICVAL  
Monsieur LALOT, Vice-Président du SMICVAL  
Monsieur ABANADES, Vice-Président du SMICVAL  
Monsieur GENDREAU, Délégué de la commune de Parcoul  
Monsieur LAFARGE, Délégué de la communauté de communes du Pays de Coutras  
Monsieur MESPLEDE, Délégué suppléant de la communauté de communes du Pays de Coutras  
Madame BERNALEAU, Déléguée de la communauté de communes du canton de Fronsac  
Madame SBILE, Déléguée suppléante de la communauté de communes du canton de Fronsac  
Monsieur VILLAR, Délégué de la communauté de communes du canton de Blaye  
Madame SEMPERES, Déléguée suppléante de la communauté de communes du canton de Blaye  
Monsieur ROUZEAU, Délégué de la communauté de communes du Pays de St Aulaye

**Sur les 97 Délégués qui composent le Comité du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 02 Juillet 2008, 67 d'entre eux étaient présents ou représentés par leur suppléant.**

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président transmet les excuses des autorités et délégués qui n'ont pu assister à cette Assemblée Générale et ouvre la séance.

Puis il laisse la parole à Monsieur GANDRÉ, Vice-Président du SMICVAL, pour faire la présentation du compte rendu de l'assemblée générale du 14 mai 2008, lequel n'amène aucune observation particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents, moins une abstention de Monsieur MENAUD, Délégué de la communauté de communes du canton de Bourg (absent ce jour là faute de convocation).

Le point suivant présenté par Monsieur MAROIS, concerne l'autorisation pour le Président de signer les conventions de reversement mensuel du produit annuel appelé. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Est ensuite abordé, le dossier concernant une précision à apporter sur la délibération n° 2008-047 du 14 mai 2008 portant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président et plus précisément sur l'article concernant les marchés publics.

Monsieur ARRIVÉ, Délégué de la communauté de communes du canton de Bourg, demande jusqu'à quelle hauteur seront signés les avenants ?

Monsieur MAROIS précise que d'une part, si l'augmentation de l'avenant dépasse les 5 %, celui-ci devra être soumis à l'avis de la CAO et que d'autre part, l'avenant ne devra pas faire dépasser le montant global du marché de plus de 100 000 €. Dans le cas contraire, celui-ci devra faire l'objet d'un dossier à soumettre au bureau syndical.

Après ces explications, le dossier est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le point suivant présenté par Monsieur MAROIS concerne un complément à apporter à la délibération 2008-059 du 14 mai 2008, demandé par les Services de la Sous-Préfecture de Libourne, portant sur la fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents du SMICVAL dont les missions de chacun d'eux doivent être expressément décrites ainsi que les taux qui leur sont attribués. Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents et n'amène aucune remarque.

Le dossier abordé ensuite, présenté par Monsieur MAROIS, concerne l'indemnité de conseil et d'assistance allouée à Monsieur le Receveur du syndicat.

A ce sujet, Monsieur EDARD, Délégué de la communauté de communes de St Savin, demande quel est le montant de référence par rapport à l'année dernière ?

Monsieur le Président répond qu'il est de l'ordre d'≈ 3 000 €.

Ce dossier est également adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur GRELOT, Vice-Président du SMICVAL, présente ensuite le dossier concernant une demande d'autorisation de financement d'une formation poids lourds pour un agent du SMICVAL.

Monsieur ARRIVÉ, relève qu'il est dommage que l'agent ne puisse pas repasser ce permis en cas d'échec la première fois et que le SMICVAL engage, de ce fait, une somme de l'ordre de 2 000 €, pour rien, si au bout du compte il n'y a pas d'obtention de ce permis.

Monsieur GRELOT précise que la délibération présentée à l'ordre du jour de cette assemblée et faite en concertation avec les services de l'Etat, ne le prévoit pas.

Monsieur ARRIVÉ demande alors que ce point soit pris en compte pour une prochaine assemblée, dans l'éventualité d'un échec de l'agent.

Monsieur MAROIS rappelle toutefois, qu'en général les collectivités ne financent pas les permis de leurs agents et que c'est pour cela qu'il a fallu motiver la démarche auprès des services de l'Etat. De plus, il ne faut pas oublier que le SMICVAL compte 250 agents et qu'il faudra donc mettre en place un cadre qui permette de gérer ce genre de situations. Il précise également que le permis de conduire est un acte qui s'attache proprement dit à la personne et que c'est pour cela que cette délibération a été faite en relation avec les services de l'Etat car cette situation sort du cadre habituel et réglementaire des collectivités territoriales.

Un délégué demande quel est l'âge de l'agent concerné ?

Monsieur MAROIS précise qu'il ne s'agit pas d'une promotion faite à un agent en fin de carrière, mais qu'il s'agit bien d'un besoin réel du service mécanique du SMICVAL.

Ce dossier est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention de Monsieur ARRIVÉ.

Monsieur DELAVIE, Vice-Président du SMICVAL, présente ensuite le dossier concernant la décision modificative de budget n° 1 pour l'exercice 2008, qui n'amène pas de remarque particulière et est adopté à l'unanimité des membres présents.

Puis, il présente la décision modificative de budget n° 2 pour l'exercice 2008 qui amène les remarques suivantes :

Un délégué demande à quoi correspondent les 20 000 € de l'article 673 – titres annulés exercices antérieurs ?

Il lui est répondu qu'il s'agit de titres émis à des entreprises dont on ne retrouve pas la trace ou qui ne sont plus solvables.

Monsieur BRIFFAUT, délégué de la communauté de communes du Lussacais, est étonné du montant de 33 500 € inscrit à l'article 61522 – entretien de bâtiments (réparation du poteau en béton sur la plate forme de compostage).

Monsieur MAROIS précise qu'il s'agit d'un poteau porteur de la plate forme de compostage qui a été particulièrement endommagé.

Monsieur BRIFFAUT demande alors, si le SMICVAL n'est pas assuré pour ce genre d'incident ?

Il lui ait précisé qu'au moment des faits le SMICVAL ne l'était pas, mais qu'aujourd'hui c'était le cas.

Un délégué quant à lui, trouve que cela coûte bien cher pour du béton.

Il lui est expliqué qu'il s'agit d'une opération lourde du fait que ce soit un poteau porteur de la charpente et qu'il s'agit donc de sécuriser au maximum ce genre de réparation.

Un délégué demande si dans l'année il y a eu de nouveaux embauchés puisqu'il est prévu l'acquisition de matériels et logiciels informatiques ?

Monsieur MAROIS explique qu'il s'agit en grande partie des personnels récupérés lors de la fusion et qui ne sont toujours pas équipés, du remplacement de certains agents partis et de la réorganisation des services du SMICVAL pour une nouvelle répartition de la charge de travail et que tout cela a créé de nouveaux besoins en informatique.

Ce point est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

Les dossiers suivants, présentés par Monsieur BERTHOMÉ, Vice-Président du SMICVAL, sont adoptés à l'unanimité des membres présents, il s'agit du :

- \* Lancement du marché de travaux pour la réalisation d'une déchèterie 8 quais à La Roche Chalais,
- \* Lancement d'un marché pour l'acquisition de bacs roulants pour la collecte des déchets,
- \* Lancement d'un marché pour la fourniture de sacs de pré collecte pour les bio déchets.

Quant au dossier concernant le lancement d'un marché pour la location de bennes à ordures ménagères, présenté par Monsieur BERTHOMÉ, il amène une remarque de Monsieur MENAUD, qui demande pourquoi le SMICVAL n'investi pas dans l'achat de bennes plutôt que de les louer ?

Monsieur MAROIS explique que ces bennes sont là pour assurer les tournées sur le territoire de la Haute Gironde. Depuis que le SMICVAL a récupéré ce territoire en régie directe, un travail de réorganisation des tournées a été fait mais il n'est pas complètement achevé à ce jour. Aussi, il est

possible que dans cette réorganisation ces bennes ne soient plus nécessaires, d'où la solution de location.

Ce dossier est ensuite adopté à l'unanimité des membres présents.

Le lancement d'un marché pour le transport des déchets ménagers résiduels et des emballages valorisables, présenté par Monsieur BERTHOMÉ, est adopté à l'unanimité des membres présents moins une abstention de Monsieur ARRIVÉ.

Le rapport annuel des marchés publics exécutés en 2007 et plus précisément les marchés liés aux travaux et aux fournitures, est présenté aux membres de l'assemblée. Le rapport concernant les marchés de services, quant à lui, a été présenté lors de l'assemblée du 29 février 2008.

Avant de clôturer cette assemblée, Monsieur MAROIS tient à informer les membres que les bennes bi compartimentées achetées récemment ne sont pas complètement au point. Elles font l'objet de réglages avec l'entreprise détentrice du marché en fonction des anomalies relevées par les agents lors des tournées de collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 40.